

GIP CPage : une refonte complète de la convention pour « plus d'agilité » (David Boussard, directeur)

Paris - Publié le mercredi 9 juin 2021 à 14 h 25 - Actualité n° 12845

L'arrêté « portant approbation de l'avenant 19 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé [GIP CPage](#) » a été publié au *Journal officiel* (JO) du 5 juin 2021 (arrêté du 26 mai 2021). Il s'agit d'une « refonte complète » de la convention constitutive, et notamment d'une « réécriture de l'objet de la convention » engagée afin d'« élargir le spectre des activités » du groupement au-delà de celles d'un « simple éditeur diffuseur de [ses] propres solutions » et notamment d'« anticiper la prise de participation ou l'acquisition d'éventuelles entreprises », précise [David Boussard](#), directeur de CPage, contacté par Health & Tech Intelligence,

Un autre élément essentiel est « la modification de la gouvernance », indique David Boussard, avec un renforcement et une clarification du rôle du conseil d'administration (CA) et de la répartition des compétences entre le CA et l'assemblée générale (AG) :

- le CA « se voit attribuer des pouvoirs beaucoup plus importants » : dont notamment « la définition de la politique générale du groupement » avec l'adoption du budget, et « une intervention plus opérationnelle dans la vie du groupement » ;
- l'AG se voit désormais attribuer « un rôle plus classique » : avec une réunion une fois par an pour valider la politique générale proposée par le conseil d'administration et valider le budget et l'affectation des résultats.

La précédente convention avait été rédigée en 2002, « dans un contexte économique politique et sanitaire totalement différent » : elle n'était plus adaptée aux enjeux, après « d'énormes évolutions réglementaires dans le domaine de la santé », explique David Boussard : la T2A, les GHT, le Ségur de la santé, etc. Le groupement « avait besoin de plus d'agilité pour produire des services pour les adhérents », souligne son directeur : « J'avais besoin de m'appuyer sur un socle juridique en lien avec ces nouvelles évolutions », indique-t-il. Tout le travail a été réalisé en lien étroit avec le conseil d'administration et avec la [Direction générale de l'offre de soins \(DGOS\)](#), qui a pré-validé la convention puis l'a validée le 5 juin 2021.

David Boussard



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Cpage Directeur général	Janvier 2019	Aujourd'hui
Cpage Directeur adjoint	Janvier 2015	Aujourd'hui
Cpage Directeur pôle « édition logiciels »	Octobre 2010	Décembre 2014
Cpage Directeur projets	Juin 2015	Septembre 2010
ArcelorMittal France Chef d'équipe	Janvier 2000	Mai 2005

Fiche n° 3556, créée le 11/02/19 à 16:31 - MàJ le 09/05/19 à 16:59

Cpage



- Activité : propose des système d'information pour les établissements publics de santé
- Création : 2003
- Siège : Dijon, Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté
- Direction : David Boussard, directeur général

Catégorie : Autre

Effectif : De 200 à 499

Cpage

19, rue Louis de Broglie

21000 Dijon - FRANCE

Téléphone : 03 80 28 46 00



Fiche n° 3007, créée le 11/02/19 à 03:58 - MàJ le 11/02/19 à 15:59

© Care Insight 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »